

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 29 avril 2026 à 18h30,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gabriel MELAÏMI.

Date de convocation : 21 avril 2026

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de votants	13

Sont présents :

M. Gabriel MELAÏMI, M. Francis LEFEVRE, Mme Véronique DEHAME ROUSSEAU, Mme Victoria COWLESSUR, M. Patrick ROUSSEAU, M. Yannick BREAVOINE, Mme Françoise NIVESSE, M. Claude CREQUY, Mme Claire MICHEL, M. Renato PACE, Mme Anne-Marie PAULET, Mme Lydie SAINT-MARC, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :

Néant

Secrétaire de séance : M. Francis LEFEVRE

**DELCCAS 2026-13
INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
ELECTION DU VICE-PRESIDENT**

Rapporteur : Gabriel MELAÏMI, Président

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2026, fixant la composition du Conseil d'administration du CCAS et désignant les représentants issus du Conseil municipal,

Vu les arrêtés municipaux nommant, pour la durée du mandat municipal, les membres du Conseil d'administration représentant les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les associations de retraités et de personnes âgées, et les associations de personnes handicapées.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Déclarer installé le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois, pour le mandat municipal en cours, composé de membres suivants :

Le Maire, Président de droit	Gabriel MELAÏMI
Les élus issus du Conseil municipal	Francis LEFEVRE
	Véronique DEHAME ROUSSEAU
	Victoria COWLESSUR
	Patrick ROUSSEAU
	Yannick BREAVOINE
	Françoise NIVESSE
Les représentants des associations	Claude CREQUY (UNRPA)
	Claire MICHEL (SOLEPI)
	Renato PACE (Association Béthel)
	Anne-Marie PAULET (UDAF)
	Lydie SAINT-MARC (Secours Catholique)
	Muguette SERAIS (CVRS)

- Procéder à l'élection d'un Vice-Président.

La candidature de Monsieur Francis LEFEVRE est proposée.

Avec l'accord des membres du Conseil d'administration, il est procédé à l'élection à main levée.

Résultats du vote :

Francis LEFEVRE : 10 voix

3 abstentions : Mme Françoise NIVESSE, Mme Claire MICHEL, Mme Lydie SAINT-MARC.

Monsieur Francis LEFEVRE est élu Vice-président et installé dans ses fonctions.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 29 avril 2026.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 30 AVR, 2026

Francis LEFEVRE
Secrétaire de séance

Gabriel MELAÏMI,
Maire de Crépy-en-Valois
Président du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale dans le même délai.

060-266001767-20260429-DELCCAS2026-13-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026